



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

autoroutes

Question écrite n° 115732

Texte de la question

Mme Frédérique Massat attire l'attention de M. le ministre auprès de la ministre de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement, chargé des transports, sur les tarifs d'autoroute et les conditions d'utilisation des autoroutes en cas de travaux autoroutiers. L'augmentation des tarifs autoroutiers souffre de manque de transparence. Certaines portions d'autoroute voient leurs tarifs fortement augmenter alors que d'autres non. De plus, lors de travaux sur les autoroutes, l'automobiliste n'est jamais alerté à l'entrée de l'autoroute d'éventuels travaux qui parfois peuvent impacter plus de la moitié du trajet. En outre les tarifs sont identiques même si le trajet facturé peut se faire pour moitié sur une seule voie limitée à 90 km/h en raison de travaux. Elle lui demande ce qu'il compte faire pour remédier à cette situation dans le cadre du contrat de concession qui lie l'État et les entreprises concessionnaires.

Texte de la réponse

Les contrats de concession imposent l'information des usagers du réseau autoroutier sur les chantiers en cours. Des indicateurs de suivi sont actuellement mis en place et assortis de pénalités en cas de performance insuffisante. Les concessionnaires utilisent les panneaux à message variable établis le long du tracé, les radios autoroutières, ainsi que leurs sites Internet. Les sociétés concessionnaires indiquent de plus en plus fréquemment la durée des travaux. De plus, les arrêtés d'exploitation sous chantier délivrés par les préfets imposent le plus souvent aux concessionnaires d'informer les usagers par les moyens adaptés, dont la signalisation routière.

Données clés

Auteur : [Mme Frédérique Massat](#)

Circonscription : Ariège (1^{re} circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 115732

Rubrique : Voirie

Ministère interrogé : Transports

Ministère attributaire : Transports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 26 juillet 2011, page 8014

Réponse publiée le : 1er novembre 2011, page 11638